

## COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, 14.5.2013  
C(2013) 2845 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission remercie le Sénat pour l'avis politique concernant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des "capitales européennes de la culture" pour les années 2020-2033 {COM(2012) 407 final}.*

*Cette action est l'une des initiatives de l'Union européenne les plus connues et appréciées, et la Commission met tout en œuvre pour en assurer la continuation après 2019, sur des bases qui maximisent les chances de succès pour les villes désignées. Comme vous le soulignez à juste titre dans votre avis, cette action est – et restera – un moyen extraordinaire de promouvoir une meilleure compréhension entre les citoyens européens de leur culture commune européenne.*

*Je ne peux aussi que rejoindre votre assemblée lorsqu'elle déplore le peu de visibilité donnée à l'Union européenne par les villes qui ont l'honneur de porter le titre, et c'est pourquoi notre proposition de décision renforce la conditionnalité du paiement du Prix Melina Mercouri en le liant plus étroitement au respect par la ville d'un certain nombre d'engagements, comme l'indication claire dans ses supports de communication qu'il s'agit d'une initiative de l'Union.*

*Quant à notre proposition de décerner le titre chaque année à deux villes – et non pas à une seule comme vous le suggérez, elle est motivée par le souci d'assurer que la manifestation puisse revenir à un rythme raisonnable de 14 ans dans chacun de nos Etats membres alors qu'une nomination unique doublerait ce temps d'attente.*

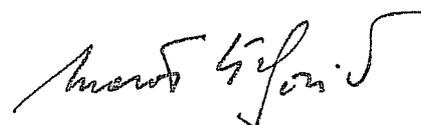
*Enfin, notre proposition encourage les deux villes désignées pour une même année à établir des liens entre leurs programmes culturels. Il nous apparaît toutefois peu approprié d'aller plus loin dans cette exigence, essentiellement pour deux raisons: d'une part, dans le souci de respecter le principe de subsidiarité au nom duquel il doit revenir aux villes désignées de construire un programme à partir de leur identité propre et de faire se rencontrer leur projet de développement à moyen terme et les critères qui font l'unicité du concept, comme la dimension européenne de l'événement; d'autre part, parce que la gouvernance d'une manifestation de l'envergure d'une capitale européenne de la culture est un jeu d'équilibre particulièrement délicat, qu'il nous semblerait dangereux de compliquer encore en imposant aux villes de travailler en binôme de la conception du projet jusqu'à sa réalisation.*

*Mr Jean-Pierre BEL  
President of the Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*J'espère que cette lettre vous apporte des éclaircissements que vous jugerez utiles sur les intentions de la Commission, et me réjouis de constater que votre institution ne mentionne aucun problème de non-compatibilité de notre texte avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité.*

*Comme vous le savez, notre proposition fait maintenant l'objet de négociations au sein du Parlement européen et du Conseil.*

*En espérant que ces précisions auront permis de répondre aux préoccupations exprimées dans l'avis du Sénat, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.*



*Maroš Šefčovič*  
*Vice-Président*